

### **CSEE**

## Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

http://www.ei-ie.org

#### RÉGION EUROPÉENNE - CSEE

### Présidente

Christine BLOWER

#### Vice-président-e-s

Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9°
1210 Bruxelles, Belgique
Tél.: +32 2 224 06 91/92
Fax: +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuce.org
http://www.csee-etuce.org

#### Directrice européenne Susan FLOCKEN

Trésorier Mike JENNINGS

# Solidarité des syndicats de l'enseignement envers les populations réfugiées en période de COVID-19.

(Adopté par le Bureau du CSEE le 26 mai 2020)

Partout en Europe, les gouvernements ont imposé des mesures strictes telles que la distanciation physique/sociale afin de prévenir la propagation du COVID-19. Les personnes qui vivent dans les rues ou dans les camps de réfugié·e·s, souvent surpeuplés, rencontrent des difficultés pour accéder aux soins de santé, aux installations sanitaires et à l'éducation. Pour les personnes travaillant dans le cadre de contrats temporaires et dont l'emploi dépend de leur statut de résidence, il est particulièrement difficile d'appliquer les mesures de prévention. En cette période de crise, les enseignant·e·s et les syndicats de l'enseignement doivent renforcer leur sens de la solidarité et de la responsabilité envers les personnes en situation vulnérable et celles qui sollicitent aide et protection face à la violence, la pauvreté et les catastrophes environnementales.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) soulignait déjà au mois d'avril 2020 que les populations réfugiées et migrantes, en particulier les personnes déplacées et/ou vivant dans des camps ou des infrastructures apparentées, étaient exposées à des problèmes et des situations de vulnérabilité spécifiques devant être pris en considération dans le cadre de la préparation à la pandémie de COVID-19 ou des réponses à y apporter. Les syndicats et les ONG en Grèce, en Turquie, en Italie, ainsi que dans d'autres pays en première ligne de la migration en Europe, indiquent que les réfugié·e·s et les migrant·e·s, comptant un grand nombre de mineur·e·s non accompagné·e·s, sont exposé·e·s à un risque accru de contracter certaines maladies, dont le COVID-19, étant donné les conditions de surpeuplement dans lesquelles il·elle·s vivent, n'offrant aucun moyen de respecter les mesures de santé publique élémentaires. Leur accès aux services de soins de santé et aux installations sanitaires reste limité, ainsi qu'aux informations concernant le virus et les mesures de prévention de la contagion. Le CSEE, aux côtés d'autres organisations syndicales, demande d'évacuer les camps de réfugié·e·s surpeuplés afin de leur offrir un hébergement sûr et de pouvoir observer les mesures de quarantaine et de protection requises pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

Les syndicats de l'enseignement en Europe sont particulièrement préoccupés par le fait que les réfugié·e·s et les migrant·e·s soient privé·e·s de leur **droit fondamental à l'éducation**. Souvent, leur accès à l'éducation est limité, voire inexistant, étant donné que les gouvernements européens ont fermé les écoles, les universités et l'ensemble des établissements scolaires pour tenter de contenir la propagation du COVID-19. En l'absence des dispositifs adéquats ou des équipements en ligne nécessaires pour l'apprentissage à distance, les enfants et les jeunes adultes vivant dans les camps de réfugié·e·s et les familles de migrant·e·s pauvres courent le risque d'être davantage laissés pour compte.

Leur santé psychologique et émotionnelle est également mise à mal, dans la mesure où l'éducation demeure un élément central pour intégrer les migrant·e·s à la société du pays d'accueil et leur donner, ainsi qu'à leurs familles, un sentiment d'appartenance et de normalité. Le CSEE demande¹ aux gouvernements européens d'offrir une éducation publique inclusive et de haute qualité à tous les individus, quel que soit leur statut

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup><u>Déclaration du CSEE : lutter contre la crise du COVID-19</u>, 2020.

migratoire ou de citoyenneté, et de répondre aux difficultés que rencontrent les réfugié·e·s et les migrant·e·s pour accéder aux ressources d'enseignement et d'apprentissage à distance, notamment les assistances ciblées telles que les services d'interprétation, les programmes de formation individualisés, etc.

Perte de revenus, insécurité en termes de soins de santé et difficultés liées à l'incertitude de leur statut juridique ou aux réductions d'emplois dues aux mesures de quarantaine sont autant de facteurs touchant davantage les réfugié·e·s, les migrant·e·s et leurs familles, et plus durement encore les migrant·e·s sans papiers. Partout en Europe, les travailleur·euse·s migrant·e·s sont le plus souvent employé·e·s dans des conditions d'emploi et de travail précaires², ce qui signifie qu'il·elle·s sont les premier·ère·s à risquer de perdre leur emploi (et souvent le droit de rester dans le pays également) en raison des retombées économiques du COVID-19. D'autre part, les crises économiques et la hausse des taux de chômage entraînent le plus souvent une augmentation des flux migratoires depuis les régions en situation économique plus difficile.

Plutôt que fermer les frontières, promouvoir les politiques d'un seul Etat et encourager le discours xénophobe et raciste contre les migrant·e·s et les réfugié·e·s, ainsi que la diffusion de fausses informations à propos du COVID-19 en vue de déstabiliser les structures démocratiques au lieu de promouvoir la santé publique, le CSEE et ses organisations membres demandent aux citoyen·ne·s et aux gouvernements européens de se rappeler les principes sur lesquels s'appuie la construction de l'Europe et de l'UE en particulier : démocratie, tolérance, dignité humaine, Etat de droit et solidarité.

Le CSEE soutient les engagements de ses organisations membres et leur appel urgent en faveur de politiques et d'actions solidaires dans leur pays visant à garantir la protection et la préservation intégrales des libertés et droits humains universels, notamment le droit fondamental à l'éducation et à la santé :

- Plaider en faveur de la mise en œuvre et du respect des lois européennes et internationales, entre autres <u>la Déclaration universelle des droits de l'homme</u> (1948), <u>la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (1951) et le</u> <u>Protocole de 1967 et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les</u> formes de discrimination raciale (1969).
- Rappeler aux gouvernements leur engagement à réaliser <u>le Programme 2030 pour le développement durable</u> et les Objectifs de développement durable, en particulier l'<u>Objectif 4</u>: « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».
- Promouvoir la mise en œuvre des résolutions « <u>Protection des droits des enfants et jeunes migrants et réfugiés</u> » et « <u>Education pour les personnes réfugiées</u> », adoptées au 8e Congrès mondial de l'Internationale de l'Education (IE), réuni du 21 au 26 juillet 2019, et la résolution du CSEE « <u>Enfants réfugiés et déplacés</u> » , adoptée par le CSEE à Belgrade.
- Continuer à soutenir et à mener des initiatives et des actions favorisant, entre autres, la promotion des droits et des libertés, ainsi que le respect et la solidarité envers les enfants migrants, réfugiés et déplacés (ex. l'initiative #leavenoonebehind).

2

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Déclaration de la CES : « <u>Les travailleuses et travailleurs migrants dans la crise du COVID-19</u> », 2020.

- Continuer à contribuer au Fonds Réponse COVID-19 de l'IE, afin de demander de mener des activités centrées sur l'accès des enfants migrants, réfugiés et déplacés à l'éducation de qualité.
- Donner une visibilité aux questions entourant les droits des enfants migrants, réfugiés et déplacés, en particulier en période de pandémie de COVID-19.

\*Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 132 syndicats de l'enseignement, soit 11 millions d'enseignant·e·s, répartis dans 51 pays européens. Le CSEE est un partenaire social du secteur de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la Région européenne de l'Internationale de l'Éducation, la fédération syndicale mondiale de l'éducation.